



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 600-2020-11 ET 3001-2020-09

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- ✓ Règlement 3001-2020-09 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone H1-059 et d'agrandir la zone P1-113 à même la zone H1-158,
- ✓ Règlement 600-2020-11 modifiant le règlement de lotissement numéro 600, tel qu'amendé, afin de modifier une disposition relative aux emprises des voies de circulation (article 35).

La Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a émis, le 18 mars 2020, le certificat de conformité officiel pour ces règlements, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Les règlements numéros 600-2020-11 et 3001-2020-09 sont entrés en vigueur à la même date.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux administratifs de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 17 h 00 et le vendredi de 7 h 30 à 12 h 00 ainsi que sur le site web au www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

[SIGNÉ]

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Greffier
glaurin-taillefer@st-colomban.qc.ca